



Note de service

De : Jean Ouellette, directeur des Relations de travail

Objet : Le Régime d'incitatif monétaire est reconduit pour une année

Le 19 février 2010

L'ACEP ainsi que le Bureau de la traduction et le Conseil du Trésor en sont venus à une entente pour reconduire le Régime d'incitatif monétaire pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2011, avec quelques modifications mineures de forme qui ne changent en rien le Régime.

Compte tenu de l'adoption en 2009 de la *Loi sur le contrôle des dépenses*, votre équipe de négociation avait décidé de proposer à l'employeur le renouvellement du protocole d'entente pour une période d'un an sans modification sur le fond. L'employeur a accepté notre proposition.

À titre de négociateur, j'aimerais remercier les autres membres du Comité de négociation, soit André Picotte, Marc Vallée, Claude Poirier et Hélène Paris, qui ont permis de renouveler le protocole d'entente.

[Régime d'incitatif monétaire 1^{er} avril 2010 – 31 mars 2011](#)